

SICAV SECURITY

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2021

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2021

En notre qualité de commissaire aux comptes de « SICAV SECURITY », et en exécution de la mission prévue par l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons réalisé l'examen limité des états financiers intermédiaires de « SICAV SECURITY », qui comprennent le bilan au 30 septembre 2021, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers intermédiaires font apparaître un actif net totalisant 1.014.972 DT et un résultat net de la période allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 septembre 2021 s'élevant à 11.256DT.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation de ces états financiers intermédiaires conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité d'informations financières intermédiaires.

Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste à obtenir les informations nécessaires, principalement auprès des personnes responsables des aspects financiers et comptables et à mettre en œuvre des procédures analytiques ainsi que toute autre procédure d'examen appropriée. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes d'audit et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la société « SICAV SECURITY » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 septembre 2021 ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période de 3 mois close à cette date conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes d'observation

- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée depuis l'exercice 2018 par la société « SICAV SECURITY » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
- L'émergence de la pandémie du COVID-19 a eu et continue d'avoir un impact sur l'environnement économique. La société « SICAV SECURITY » n'est pas en capacité d'apprécier son impact éventuel sur ses performances futures. A la date d'arrêtés des états financiers trimestriels de la société, la direction de la société gestionnaire n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

Notre conclusion ne comporte pas de réserves à l'égard de ces points.

Autres obligations légales et réglementaires

Par référence à l'article 29 du code des OPC et l'article 02 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001, nous attirons l'attention sur les points suivants :

- Au cours du troisième trimestre 2021, l'actif de la « SICAV SECURITY » a été employé en disponibilités, dépôts à terme et dépôts à vue à des taux qui dépassaient la limite maximale de 20% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. Au 30 septembre 2021, ce taux est de l'ordre de 29,21%.
- Au cours du troisième trimestre 2021, l'actif de la « SICAV SECURITY » a été employé en des titres émis par Hannibal Lease, en dépassement de la limite légale de 10% fixée par l'article 29 de la loi n°2001-83 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif. Au 30 septembre 2021, ce taux est de l'ordre de 10,11%.

Le Commissaire aux Comptes :
LES COMMISSAIRES AUX COMPTES ASSOCIES -MTBF
Mohamed Lassaad BORJI

BILAN
ARRETE AU 30-09-2021
(Exprimé en Dinar Tunisien)

En TND			30/09/2021	30/09/2020	31/12/2020
<u>ACTIF</u>					
AC1 -	Portefeuille titres		719 374	698 566	755 569
AC1a	Actions, valeurs assimilées et droits attachés	4.1	183 207	222 737	311 719
AC1b	Obligations et valeurs assimilées	4.2	536 167	475 829	443 850
AC2 -	Placements monétaires et disponibilités		296 857	361 146	417 165
AC2a	Placements monétaires	4.4	221 740	221 590	221 623
AC2b	Disponibilités		75 117	139 556	195 542
AC3 -	Créances d'exploitation		-	-	-
AC4 -	Autres actifs		-	-	-
Total Actif			1 016 231	1 059 712	1 172 734
<u>PASSIF</u>					
PA1	Opérateurs créditeurs	4.6	990	1 032	1 278
PA2	Autres créditeurs divers	4.7	269	346	301
Total Passif			1 259	1 378	1 579
<u>ACTIF NET</u>					
CP1	Capital	4.8	985 008	1 023 597	1 124 680
CP2 -	Sommes distribuables		29 964	34 737	46 475
CP2a	Sommes distribuables des exercices antérieurs		11	14	15
CP2b	Sommes distribuables de la période		29 953	34 723	46 460
Actif Net			1 014 972	1 058 334	1 171 155
Total Passif et Actif Net			1 016 231	1 059 712	1 172 734

ETAT DE RESULTAT
POUR LA PERIODE DU 01-01-2021 AU 30-09-2021
(Exprimé en Dinar Tunisien)

En TND			Période du 01/07/2021 au 30/09/2021	Période du 01/01/2021 au 30/09/2021	Période du 01/07/2020 au 30/09/2020	Période du 01/01/2020 au 30/09/2020	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
PR1	Revenus du Portefeuille Titres	4.3	8 098	29 315	12 829	30 861	39 075
PR1a	Dividendes		527	7 561	5 101	8 363	8 363
PR1b	Revenus des obligations et valeurs assimilées		7 571	21 754	7 728	22 498	30 712
PR2	Revenus des placements monétaires	4.5	4 038	11 025	3 782	13 920	17 735
Total Revenus des Placements			12 136	40 340	16 611	44 781	56 810
CH1	Charges de gestion des placements	4.9	(3 027)	(9 140)	(3 137)	(9 257)	(12 885)
Revenus Nets des Placements			9 109	31 200	13 474	35 524	43 925
CH2	Autres charges	4.10	(286)	(1 070)	(377)	(1 201)	(1 629)
Résultat d'Exploitation			8 823	30 130	13 097	34 323	42 296
PR4	Régularisation du résultat d'exploitation		-	(177)	(112)	400	4 164
Sommes distribuables de la Période			8 823	29 953	12 985	34 723	46 460
PR4	Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	177	112	(400)	(4 164)
	Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres		2 321	3 073	(24 951)	(47 932)	(77 099)
	Frais de négociation de titres		(85)	(488)	(143)	(391)	(1 167)
	Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres		197	(14 853)	37 999	57 620	78 041
Résultat Net de la Période			11 256	17 862	26 002	43 620	42 071

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
POUR LA PERIODE DU 01-01-2021 AU 30-09-2021
(Exprimé en Dinar Tunisien)**

En TND	Période du 01/07/2021 au 30/09/2021	Période du 01/01/2021 au 30/09/2021	Période du 01/07/2020 au 30/09/2020	Période du 01/01/2020 au 30/09/2020	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
AN1 - <u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	11 256	17 862	26 002	43 620	42 071
AN1a - Résultat d'exploitation	8 823	30 130	13 097	34 323	42 296
AN1b - Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	2 321	3 073	(24 951)	(47 932)	(77 099)
AN1c - Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	197	(14 853)	37 999	57 620	78 041
AN1d - Frais de négociation de titres	(85)	(488)	(143)	(391)	(1 167)
AN2 - <u>Distribution de dividendes</u>	:	(39 841)	:	(41 690)	(41 690)
AN3 - <u>Transactions sur le capital</u>	:	(134 204)	(7 421)	(77 097)	37 273
AN3a <u>Souscriptions</u>	-	275 092	356 879	408 504	770 176
CSS Capital	-	268 200	342 289	394 501	745 294
RSNDS Régularisation des sommes non distribuables	-	(2 223)	3 746	2 442	174
RSD Régularisation des sommes distribuables	-	9 115	10 844	11 561	24 708
AN3b <u>Rachats</u>	-	(409 296)	(364 300)	(485 601)	(732 903)
CSR Capital	-	(396 469)	(349 730)	(465 952)	(704 456)
RSNDR Régularisation des sommes non distribuables	-	3 088	(3 614)	(3 495)	(2 911)
RSD Régularisation des sommes distribuables	-	(15 915)	(10 956)	(16 154)	(25 536)
Variation de l'actif net	11 256	(156 183)	18 581	(75 167)	37 654
AN4 - <u>Actif net</u>					
AN4a Début de période	1 003 716	1 171 155	1 039 753	1 133 501	1 133 501
AN4b Fin de période	1 014 972	1 014 972	1 058 334	1 058 334	1 171 155
AN5 - <u>Nombre d'actions</u>					
AN5a Début de période	56 389	63 648	57 730	61 343	61 343
AN5b Fin de période	56 389	56 389	57 310	57 310	63 648
Valeur liquidative	17,999	17,999	18,467	18,467	18,400
AN6 - <u>Taux de rendement annualisé (%)</u>	4,45%	2,40%	10,08%	5,42%	3,70%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV SECURITY est une société d'investissement à capital variable mixte de type distribution, régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation des codes des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 13 juillet 1998, et a reçu l'agrément du ministre des finances en date du 4 octobre 1997.

La SICAV a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation exclusive de ses fonds propres. Elle a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 16 juillet 1999 sous le n°99.363.

La gestion de la SICAV est confiée à la société d'intermédiation en bourse « COFIB CAPITAL FINANCES ». Le dépositaire exclusif des actifs de la SICAV est la banque « ATB ».

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 septembre 2021 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2 Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués des titres admis à la cote et des titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 30 juin 2021 ou à la date antérieure la plus récente pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative au 31 juin 2021 pour les titres OPCVM.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;

- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 septembre 2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société SICAV SECURITY figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 »

La société SICAV SECURITY ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Note sur les actions et valeurs assimilées :

Les actions et valeurs assimilées totalisent au 30 septembre 2021 un montant de 183.207 DT se détaillant comme suit :

Titres	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2021	% de l'Actif Net
Actions		61 616	155 427	15,31%
DELICE HOLDING	900	9 990	13 224	1,30%
ADWYA	1 940	8 946	9 419	0,93%
CARTHAGE CEMENT	3 100	5 115	4 743	0,47%
ICF	70	5 019	5 180	0,51%
ONE TECH HOLDING	400	4 900	5 383	0,53%
SOTIPAPIER	1 000	4 800	5 199	0,51%
TELNET HOLDING	600	5 100	5 114	0,50%
SFBT	5 000	8 186	93 140	9,18%
UIB	850	9 560	14 025	1,38%
Titres OPCVM		27 309	27 780	2,74%
CAP OBLIG SICAV	263	27 309	27 780	2,74%
Total		88 925	183 207	18,05%

Le détail des mouvements intervenus au niveau des actions et valeurs assimilées au cours du troisième trimestre 2021 est le suivant :

Désignation du titre	Coût d'acquisition au 01/07/2021	Acquisition	Cession	Coût d'acquisition des titres cédés	Plus ou moins-values réalisées	Coût d'acquisition au 30/09/2021
Actions et Droits	-	24 934	-	-	-	24 934
CARTHAGE CEMENT	-	5 115	-	-	-	5 115
ICF	-	5 019	-	-	-	5 019
ONE TECH HOLDING	-	4 900	-	-	-	4 900
SOTIPAPIER	-	4 800	-	-	-	4 800
TELNET HOLDING	-	5 100	-	-	-	5 100
Titres OPCVM	52 126	-	25 014	24 817	197	27 309
CAP OBLIG SICAV	52 126	-	25 014	24 817	197	27 309
Total	52 126	24 934	25 014	24 817	197	52 243

4.2 Note sur les obligations et valeurs assimilées

Les obligations et valeurs assimilées totalisent au 30 septembre 2021 un montant de 536.167 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2021	% de l'Actif Net
Emprunts d'Etat		237 500	239 427	23,59%
EMP NAT 2014 Cat C/3	1 000	37 500	38 038	3,75%
EMP NAT 2021-2 Cat B	2 000	200 000	201 389	19,84%

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2021	% de l'Actif Net
Emprunts des sociétés		284 900	296 740	29,24%
Attij Leasing 2019/1	700	42 000	43 144	4,25%
ABC Tunisie 2020/1	750	60 000	61 461	6,06%
BTE 2016	550	11 000	11 445	1,13%
CIL 2017/2	250	10 000	10 349	1,02%
HL Sub 2018/1	200	8 000	8 185	0,81%
HL 2016/2	250	5 000	5 258	0,52%
HL 2017/3	550	22 000	22 957	2,26%
HL 2018/2	200	12 000	12 639	1,25%
HL 2020/2	500	50 000	53 730	5,29%
TL Sub 2018	665	39 900	42 282	4,17%
TL 2017/1	250	5 000	5 096	0,50%
UIB 2009/1	500	20 000	20 194	1,99%
Total		522 400	536 167	52,83%

Le détail des mouvements intervenus au niveau des obligations et valeurs assimilées au cours du troisième trimestre 2021 est le suivant :

Désignation	Coût d'acquisition au 01/07/2021	Acquisition	Remboursement ou cession	Coût d'acquisition des titres cédés / Remboursés	Plus ou moins-values réalisées	Coût d'acquisition au 30/09/2021
Emprunts d'Etat	-	200 000	-	-	-	200 000
EMP NAT 2021-2 Cat B	-	200 000	-	-	-	200 000
Emprunts de sociétés	27 500	-	7 500	7 500	-	20 000
UIB 2009/1	22 500	-	2 500	2 500	-	20 000
UIB 2011/1	5 000	-	5 000	5 000	-	-

4.3 Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 8.098 DT pour la période allant du 01 juillet 2021 au 30 septembre 2021 et s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01/07/2021 au 30/09/2021	Période du 01/01/2021 au 30/09/2021	Période du 01/07/2020 au 30/09/2020	Période du 01/01/2020 au 30/09/2020	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
Revenus des actions (Dividendes)	527	7 561	5 101	8 363	8 363
Revenus des emprunts d'Etat	1 869	3 102	640	2 196	2 836
Revenus des emprunts des sociétés	5 702	18 652	7 088	20 302	27 876
Total	8 098	29 315	12 829	30 861	39 075

4.4 Note sur les placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 30 septembre 2021 à 221.740 DT et s'analysent comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2021	% de l'Actif Net
PLT 01-11-2021 ATB 91 jours à 7,29%	110	110 000	111 055	10,94%
PLT 22-11-2021 ATB 91 jours à 7,25%	110	110 000	110 685	10,91%
Total	220	220 000	221 740	21,85%

4.5 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 4.038 DT pour la période allant du 01 juillet 2021 au 30 septembre 2021 et représentent le montant des intérêts courus et/ou échus sur les placements à terme. Ils s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01/07/2021 au 30/09/2021	Période du 01/01/2021 au 30/09/2021	Période du 01/07/2020 au 30/09/2020	Période du 01/01/2020 au 30/09/2020	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
Revenus des placements à terme	4 038	11 025	3 782	13 920	17 735
Total	4 038	11 025	3 782	13 920	17 735

4.6 Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend la somme due par SICAV SECURITY au gestionnaire COFIB CAPITAL FINANCES. Elle s'élève à 990 DT au 30 septembre 2021 contre 1.278 DT au 31 décembre 2020.

4.7 Note sur les autres créditeurs divers

Ce poste comprend les sommes dues au titre de la redevance du CMF, la TCL ainsi que la retenue à la source. Le détail de ce poste est le suivant :

Désignation	Valeur au 30/09/2021	Valeur au 30/09/2020	Valeur au 31/12/2020
TCL à payer	14	87	22
Retenue à la Source	171	172	172
Redevance CMF	84	87	107
Total	269	346	301

4.8 Note sur le capital

La variation de l'actif net de la période du 01 juillet 2021 au 30 septembre 2021 s'élève à 11.256 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Variation de la part Capital	2 433
Variation de la part Revenu	8 823
Variation de l'Actif Net	11 256

Les mouvements sur le capital au cours du troisième trimestre 2021 se détaillent ainsi :

	Capital au 30/06/2021	Souscriptions réalisées	Rachats effectués	Capital au 30/09/2021
Montant	996 411	-	-	996 411(*)
Nombre de titres	56 389	-	-	56 389
Nombre d'actionnaires	40	-	-	40

(*) Il s'agit de la valeur du capital évaluée sur la base de la part capital au 01/01/2021. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période (du 01/01/2021 au 30/09/2021).

Ainsi la valeur du capital en fin de période est déterminée comme suit :

Désignation	30/09/2021
Capital sur la base part de capital de début de période	996 411
Variation des +/- values potentielles sur titres	3 073
+/- values réalisées sur cession de titres	(14 853)
Frais de négociation de titre	(488)
Régl des sommes non distribuables de la période	865
Capital au 30.09.2021	985 008

4.9 Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 01/07/2021 au 30/09/2021	Période du 01/01/2021 au 30/09/2021	Période du 01/07/2020 au 30/09/2020	Période du 01/01/2020 au 30/09/2020	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
Rémunération du Gestionnaire	3 027	9 140	3 137	9 257	12 885
Total	3 027	9 140	3 137	9 257	12 885

La convention de gestion, conclue entre SICAV SECURITY et COFIB CAPITAL FINANCES, prévoit la facturation d'une commission de gestion de 1% HT calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net et payée mensuellement. La commission de gestion au titre du troisième trimestre 2021 s'élève à 3.027 DT TTC.

Par ailleurs, il est à noter que les rémunérations du dépositaire et du commissaire aux comptes sont à la charge du gestionnaire « COFIB CAPITAL FINANCES ».

4.10 Note sur les autres charges

Ce poste enregistre les charges relatives à la redevance versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net, la charge TCL, ainsi que les autres impôts et taxes.

Désignation	Période du 01/07/2021 au 30/09/2021	Période du 01/01/2021 au 30/09/2021	Période du 01/07/2020 au 30/09/2020	Période du 01/01/2020 au 30/09/2020	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
Redevance CMF	255	768	264	778	1 083
TCL	31	102	113	223	296
Autres impôts et taxes	-	200	-	200	250
Total	286	1 070	377	1 201	1 629